

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:** 102 (1966)  
**Heft:** 23

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Organe hebdomadaire  
de la Société pédagogique  
de la Suisse romande

# éducateur

et bulletin corporatif

## Dernier regard



## sur Montreux

où la SPR vient de tourner une page exaltante.

Réussi dans les plus infimes détails, le 31<sup>e</sup> Congrès fut une belle démonstration d'unité et de force, dans l'amitié souriante et dans la dignité.

Merci à tous les artisans de ce brillant succès.

L'Ecole officielle protestante de Monthey (VS) cherche

## une maîtresse diplômée

pour une classe primaire (6-8 ans). Bonne rétribution, caisse de retraite. Entrée en service le 1.9.1966.

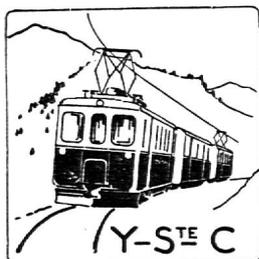
Offres à M. Berlie, Closillon 20, 1870 Monthey, tél. (025) 4 20 51.

## auberge

Nos bonnes spécialités de campagne  
Les vins de la Ville de Lausanne  
Salles pour sociétés et écoles

GLUNITZ Pierre Tél. (021) 4 41 04  
(pour décembre, prix spéciaux pour écoles)

## du chalet-à-gobet



La course d'école  
idéale !

Sainte-Croix  
Le Chasseron  
L'Auberson

Renseignements : Dir. Yverdon - Ste-Croix, Yverdon.  
Tél. (024) 2 62 15.

### CINÉMA

A vendre à prix avantageux, un excellent projecteur cinématographique 16 mm sonore utilisé quelques heures. Sous garantie. Très belle occasion ! S'adresser au bureau du Journal.



Vins fins de Neuchâtel

Blanc/rouge  
Œil de Perdrix

Spiritueux du tonnerre  
Médaille d'or Expo 64

Tél. 038 7 72 36

# L'HEURE DE LA SANTÉ

## Six leçons d'hygiène psychosomatique « Cours de vacances »

Vous vous perfectionnez dans votre profession...

**Avez-vous fait l'apprentissage de la santé ?** Non, et pourtant vous êtes responsable de votre santé et de celle de vos enfants.

Pour vous aider, nous vous proposons **un cours de base** simple mais passionnant. Dans deux petits ouvrages : INITIATION A LA SANTÉ INTÉGRALE et LES FACTEURS NATURELS DE SANTÉ, nous vous exposons clairement les principes fondamentaux et les applications pratiques essentielles de l'hygiène psychosomatique.

Vous lirez ces livres dont nous vous recommandons l'achat (Fr. 10.— les 2 vol.) pendant le cours et vous répondrez à nos questions, soit en traçant une croix devant les réponses proposées qui vous paraissent convenir, soit en rédigeant quelques lignes.

Nous corrigerons votre travail, leçon après leçon et vous le renverrons avec nos commentaires.

Durée du cours : 6 semaines

frais d'inscription

Fr. 30.—

év. 2 livres

Fr. 10.—

INSTITUT DE PSYCHOSOMATIQUE NATURELLE 1, Riponne 1005 LAUSANNE

**Bulletin d'inscription** A renvoyer à : Institut de psychosomatique naturelle  
1, place de la Riponne 1005 LAUSANNE

Je m'inscris au cours d'hygiène psychosomatique par correspondance.

Je paie la finance d'inscription et év. les livres au **CCP 10-8009**.

Nom (M., Mme, Mlle)

Prénom

Profession

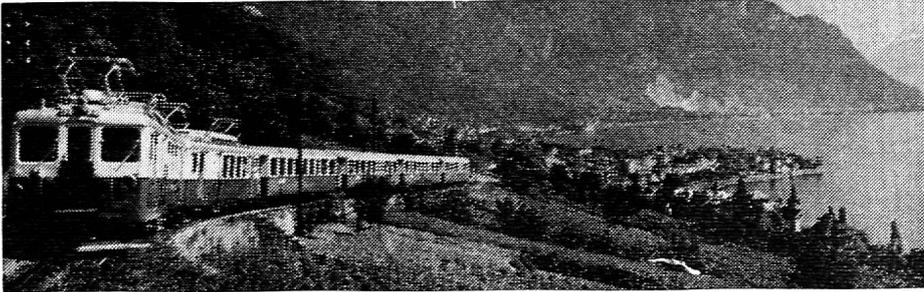
Rue

Localité N°

Date

Signature :

## comité central



## Congrès de Montreux

Le 31e Congrès de la SPR vient de se terminer : il a été un magnifique succès. Et ce succès n'est pas dû au hasard ; il est dû à un travail de préparation minutieux et persévérant d'une équipe de tout premier ordre qui, sans compter, a dépensé des trésors d'habileté et de dévouement pour que tout soit au point. Et non seulement les détails matériels avaient été prévus et aménagés, mais aussi les deux commissions des rapports ont présenté des documents remarquables sur la pénurie du personnel enseignant et les moyens d'y remédier, ce qui constituait le thème essentiel de la réunion, et sur la situation actuelle de notre effort en vue de créer une véritable Ecole romande.

Si les discussions de ces deux rapports ont présenté tant d'intérêt, si elles ont été d'une aussi haute tenue, c'est certainement à la qualité du travail de préparation fourni qu'il faut attribuer une bonne part du mérite, comme aussi à l'esprit de pondération et d'objectivité dont ont fait preuve tous les orateurs qui ont pris la parole.

Je crois que le caractère le plus évident de tout le congrès a été la bonne humeur : dès l'assemblée des délégués de vendredi comme tout au long des séances du samedi, le sourire a régné, et, avec lui, la courtoisie des propos et un effort réel de compréhension pour les idées exprimées. C'était du beau travail qui prouve la santé intellectuelle et morale de la SPR.

Quant aux « joies annexes », elles ont été réglées et préparées dans la même atmosphère d'alacrité et de cordialité ; le grand art, c'est que, malgré la somme de travail fourni, rien ne laissait percer l'effort accompli : le choix d'un petit village de montagne pour le repas

des délégués, la sobriété des discours pendant les séances de travail et après le banquet officiel, l'originalité du spectacle « Alter Ego » de M. H. Debluë, les trouvailles ingénieuses de décors, de mise en scène sans parler du talent des artistes, l'organisation parfaite des excursions du dimanche, la cordialité des réceptions, la ponctualité constante de toutes les manifestations et la bonne grâce des autorités.

Le comité d'organisation du Congrès de Montreux de 1932 avait axé sa propagande sur l'éclat du soleil de Montreux ; malheureusement celui-ci n'avait pas répondu aux hymnes en son honneur et le temps avait été exécrable. Le comité de 1966 n'avait fait qu'une discrète allusion « au plus merveilleux des ciels d'Italie » qu'un coup de vent suffit à ouvrir. Le soleil a abondamment honoré les délégués vendredi, il a souri à l'arrivée des congressistes et à la matinée de samedi. Il a résolument boudé l'après-midi puisqu'il a laissé sa place à un terrible orage et dimanche, il s'est refusé à participer aux excursions. Mais la bonne humeur a résisté au brouillard et à la pluie.

La SPR tout entière a contracté une dette importante de reconnaissance envers tous les artisans de ce congrès : organisateurs, orateurs et participants. Merci à tous !

G. W.

*Il va sans dire que ces quelques lignes n'ont pas d'autre prétention que d'exprimer quelques impressions hâtives et que nous aurons l'occasion de revenir sur le travail positif qui s'y est réalisé.*

## vaud

### ADIEU AU « MÉRITE »

**Merci aux collègues qui, par lettres ou interventions au sein des sections, se sont exprimés à ce sujet. Leurs réactions et leurs réponses au questionnaire du dernier BI concordent de façon absolue :**

**Le corps enseignant primaire refuse toute avance « au mérite ». C'était là la position du CC de la SVMS et des pasteurs : elle est donc intégralement maintenue.**

**Les « primes » aléatoires pourront être avantageusement remplacées par un salaire versé pour tout travail supplémentaire fourni, salaire totalement indépendant du traitement légal.**

Le CC.

### Gymnase du soir, Lausanne

En novembre 1965, le Gymnase du soir a ouvert ses portes à près de 125 étudiants : nombre relativement important et très réjouissant. Mais tous ceux qui désirent se préparer à un des examens donnant accès à l'Université avaient-ils connaissance de cette institution ? Les nombreuses questions posées à la suite des comptes rendus dans les journaux sembleraient prouver le contraire. Par conséquent quelle sera l'importance de la nouvelle volée en automne 1966 ?

Pour répondre à cette question et pour organiser son programme, le Gymnase du soir reçoit déjà actuellement les inscriptions pour le semestre d'hiver (renseignements au secrétariat du Gymnase du soir, 6, av. de l'Elysée, 1006 Lausanne).

**Inscriptions pour l'année scolaire 1966-1967**

Préparation aux maturités fédérale et commerciale, aux examens préalables d'admission à l'Université.

Le semestre d'hiver débutera le lundi 3 octobre 1966. Renseignements et inscriptions dès aujourd'hui au secrétariat du Gymnase du soir, 6, av. de l'Elysée, 1006 Lausanne (tél. 27 92 48), les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 18 h. à 20 h. ou sur rendez-vous.

**AVMG - Tournoi de volleyball 1966**

Groupe A (équipes masculines) :

1. Maîtres de gymnastique lausannois	5 pts
2. Elysée	5 pts
3. Villamont	4 pts
4. Lausanne	4 pts
5. Renens	3 pts
6. Vevey	2 pts
7. Prilly	1 pt
8. Montreux	0 pt

Groupe B (équipes mixtes et féminines) :

1. Orbe I	5 pts
2. Pully	5 pts
3. Moudon et Vevey II	5 pts
5. Aigle	2 pts
6. Orbe II et Lausanne féminin	1 pt
8. Renens II	0 pt

Félicitations aux vainqueurs et un grand merci à tous les participants (environ 120) pour leur enthousiasme et leur parfait esprit sportif. *Jean Rubin.*

**Ils sont dix !**

De qui s'agit-il ?

De nos collègues-députés ! Si, dans le « Bulletin d'information SPV », No 7, de mai dernier, nous n'avons cité que 9 noms, nous nous en excusons bien vivement au-

près de notre collègue oublié Georges Jaquerod, d'Aigle. En effet, il est député à part entière et, seul, un défaut d'information est la cause de l'oubli.

Nous lui adressons, quoique tardivement, nos félicitations bien sincères et lui souhaitons une législature fructueuse. *Le comité.*

**Postes au concours**

Les postes suivants sont au concours. Obligations et avantages légaux.

Les inscriptions doivent être adressées au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire, place de la Cathédrale 6, 1000 Lausanne, jusqu'au 6 juillet 1966, dernier délai.

**Aigle** Institutrices primaires (3 postes). Entrée en fonctions : 29 août 1966.

Les candidates voudront bien informer la direction des écoles de leur postulation.

**Blonay** Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 29 août 1966.

**Corseaux** : Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 1er octobre 1966.

Obligation d'habiter la commune.

**Lussery et Villars** : Maîtresse semi-enfantine avec enseignement de la couture. Entrée en fonctions : fin août 1966.

L'institutrice doit habiter l'appartement qui lui est mis à disposition.

**Renens** Institutrice primaire. Maîtresse de travaux à l'aiguille. Entrée en fonctions : 29 août 1966. Maître de classe supérieure. Instituteur primaire. Maîtresse de classe de développement. Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 31 octobre 1966.

Les candidats et candidates sont priés d'informer la direction des écoles de leur postulation.

**Yverdon** Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 29 août 1966.

Prière aux candidates d'annoncer leur candidature à la direction des écoles et d'y joindre un curriculum vitae.

**genève****Tribune libre...****Les générations sacrifiées**

Faites-vous partie d'une génération sacrifiée ? Il y a tant de manières d'en être... Ainsi, mon ami Henry, le peintre, me disait :

— Quand j'étais jeune homme, la mode des femmes était à la garçonne. Pas seulement le vêtement, mais aussi le corps. Les femmes n'avaient plus de seins. Par quel miracle, je ne sais ! Tandis qu'aujourd'hui, avec ces Sophia, Gina, Claudia et autres Ursula... Hélas ! me voilà trop vieux : je fais partie d'une génération sacrifiée !...

De son côté, et sur un autre sujet... bien entendu, mon amie Raymonde se plaignait :

— De ma vie, je n'ai jamais pu goûter à une aile de poulet ! Lorsque j'étais enfant, nos parents s'offraient les meilleurs morceaux et laissaient les restes à la marmaille. Maintenant, je donne à mes rejetons les ailes, les cuisses, et moi, je ronge la carcasse. Je fais partie d'une génération sacrifiée !

Laissant de côté les doléances du peintre Henry, lesquelles risqueraient d'indisposer certains collègues peu enclins à entendre parler de ces bons morceaux-là, je m'attarderai un moment sur la remarque de mon amie.

On glose beaucoup sur les deux conceptions opposées d'éducation, et qui se sont succédées : tout d'abord, la sévérité et la rigueur des parents despotiques ; ensuite, la mollesse et la compréhension des parents soumis à leur progéniture. N'ignorons pas toutes les nuances qui s'inscrivent entre ces deux pôles, mais délaissions-les pour les besoins de la cause !

Le père-tyran dominait son foyer ; il obligeait les enfants à vivre dans un monde isolé de celui des adultes, un monde d'enfants. Le père-esclave, n'empêchant rien, admet que ses enfants, dès le plus jeune âge, participent aux activités des adultes, s'intéressent à leurs préoccupations. Il n'y a donc plus d'enfants ? Si, mais il n'existe plus guère de monde spécifiquement enfantin. La télévision, le journal, les voyages englobent la jeune génération dans la vie des aînés. Mais, et c'est là que réside l'inconvénient majeur, cette existence d'adultes à l'usage des enfants est dépourvue de ses difficultés inhérentes. *(Suite à la page 423)*

Etant donné que la race des pères-esclaves est bien plus développée que celle des pères-tyrans, nous nous trouvons dans nos classes avec des élèves qui n'ignoraient rien des derniers lancements de fusées, ni les caractéristiques de la nouvelle vedette de cinéma, ni du plus récent crime crapuleux.

Au courant de tout, semble-t-il, nos jeunes n'ont cependant jamais eu l'occasion de se trouver devant une véritable difficulté : l'éducation qu'on leur donne

est ouverte, mais protégée, aseptisée. Autrement dit, nous avons affaire à des êtres plongés dans notre univers, mais qui se dégonflent comme des baudruches devant le moindre obstacle. Et ce n'est pas plus à la jeune génération qu'à notre forme de société qu'il faut en vouloir, mais bien plutôt à cette ambiguïté.

La nouvelle génération n'est donc pas sacrifiée ; c'est bien dommage, et pour elle, et pour nous.

*Le sans-grade.*

## neuchâtel

### Dépôt de rapport

Le groupe de travail II de la réforme chargé d'élaborer un plan d'études dans toutes les disciplines de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> année primaire vient de déposer le fruit de son travail au Département de l'instruction publique.

Ce copieux document de 72 pages contient, pour chaque branche l'énumération des matières à étudier par années, ainsi que des notes méthodologiques. Il constitue un avant-projet de plan d'études et de programmes.

Du préambule de ce rapport, nous extrayons les points suivants :

— Le programme est donné de façon globale, il conviendra de le répartir par périodes scolaires déterminées afin d'assurer l'harmonie indispensable entre les classes parallèles.

— La matière étudiée dans les diverses branches est équivalente à celle que fixe le programme actuellement en vigueur.

— La terminologie grammaticale ou arithmétique est établie en accord avec l'école secondaire.

— Des indications bibliographiques destinées à assurer la documentation continue du corps enseignant devront être publiées régulièrement par le Département de l'instruction publique.

— Il est souhaitable qu'un numéro spécial du Bulletin du département constitue le point de départ de cette documentation et donne la liste de base des ouvrages recommandés pour chaque discipline.

Dans la lettre au chef du département, accompagnant le document, le groupe de travail souhaite que cet avant-projet puisse servir de base aux recherches expérimentales qu'entreprend actuellement le service de l'enseignement primaire avec la collaboration de l'Ecole normale pour renouveler l'enseignement du français, en particulier de la grammaire, de l'orthographe, du vocabulaire et de la rédaction.

Certains de ces programmes ont déjà été introduits au début de l'année dernière. (Géographie, en 4<sup>e</sup>, sciences naturelles, conjugaisons). Les autres pourraient l'être à titre expérimental pour deux ans à partir de l'année 1967-1968.

Au terme de l'année scolaire 1968-1969, il conviendrait d'examiner quelles corrections de détails pourraient être apportées à ce projet.

Ce travail de longue haleine a nécessité 20 séances plénières du groupe, entre le 20 octobre 1963 et le 11

mai 1966. En outre, d'autres séances ont groupé des sous-commissions chargées plus spécialement de l'élaboration du programme dans chaque branche. Dans la plupart des disciplines, les travaux qu'avaient effectués les groupes ad hoc de la SPN ont servi de base au nouveau projet.

Le groupe II est ainsi l'un des premiers de la réforme à avoir déposé son travail.

Il était composé d'enseignants primaires de divers degrés, d'inspecteurs et directeurs d'écoles primaires et présidé par M. A. Butikofer, directeur de l'Ecole primaire du Locle.

G. B.

### Bienvenue

à Milles Anne-Marie Heusser, maîtresse ménagère à Neuchâtel, Madelaine Treuthardt, institutrice à La Côte-aux-Fées, ainsi qu'à MM. Daniel Devaud, instituteur, à Neuchâtel, et Pierre Liebe, instituteur à Couvet, qui viennent d'entrer dans notre association.

G. B.

### Nécrologie

C'est avec une stupeur et une consternation profondes que notre section apprenait, mardi 31 mai, le décès d'un de ses jeunes membres actifs, ancien membre du comité de section, tué le soir précédent dans un stupide accident de circulation.

Après avoir suivi ses classes primaires au Crêt-du-Loche, secondaires à La Chaux-de-Fonds, Freddy Droz poursuit, dans cette même ville, ses études pédagogiques et obtient le baccalauréat. Puis, ayant passé par l'Ecole normale, à Neuchâtel, il reçoit le certificat pédagogique. Nommé instituteur au Locle en 1956, il se spécialise et devient maître de gymnastique. C'est cette vocation, comme il l'appelait lui-même, qu'il exerçait depuis 1960.

Freddy Droz menait à chef avec clairvoyance et dynamisme tout ce qu'il entreprenait. C'était un pédagogue enthousiaste. Ses élèves l'aimaient : il était leur ami. C'est le souvenir lumineux d'un homme droit et bon qui restera gravé dans le cœur de tous ses collègues.

Que la femme de cet ami et ses deux enfants trouvent encore ici l'expression de notre sympathie émue et respectueuse.

Le président :  
*Jean Huguenin*

## jura bernois

### 40 ans d'enseignement

M. Joseph Monnerat, instituteur à Courtemelon, a fêté ses quarante ans d'enseignement, et c'est à peine croyable pour qui connaît toute la vitalité du jubilaire, ainsi que son enthousiasme et son optimisme.

Une petite manifestation s'est déroulée dans son village et dans sa classe, en présence des autorités civiles, scolaires et religieuses. Plusieurs personnalités tinrent à s'exprimer, en leur nom et en celui des organes qu'ils représentaient : MM. Joseph Berdat, président de la commission d'école, Maurice Pétermann, inspec-

teur d'arrondissement, l'abbé Husser, curé, Borel, maire, Bøgli, président de la section des instituteurs de Delémont, et Mlle Houlmann, sa collègue. La carrière de M. Monnerat fut particulièrement relevée. Diplômé en 1926, le jubilaire commença sa carrière de pédagogue à Envelier, dans une classe unique où il demeura 14 ans, avant de devenir titulaire de la classe supérieure de Courtemelon, en 1940.

Des chants et productions des élèves rehaussèrent cette cérémonie de simplicité, puis M. Monnerat tint à exprimer à chacun sa gratitude et sa reconnaissance pour les marques de témoignage qui lui furent prodiguées en ce jour.

A.F.

### Assemblée des délégués de la SIB

**Les délégués de la Société des instituteurs bernois n'oublient pas les anciens collègues.** Mercredi 15 juin s'est tenue dans la salle du Grand Conseil bernois l'assemblée des délégués de la Société des instituteurs bernois. Représentants de toutes les sections de districts et invités étaient au nombre d'au moins cent cinquante. Parmi les hôtes figurait notamment M. Simon Kohler nouveau conseiller d'Etat et directeur de l'Instruction publique, qui prenait part pour la première fois à de tels débats. Le nouveau responsable de la DIP eut l'occasion de s'exprimer, se déclarant satisfait de ce premier contact avec les enseignants et désireux d'apporter sa loyale collaboration afin d'assurer l'avènement de l'école et la revalorisation de la profession d'enseignant.

**Une politique sociale.** Sous la présidence de M. Fritz Gerber, de Zweisimmen, la partie administrative habituelle fut rondement menée. Les différents rapports annuels, ceux du Comité cantonal, des commissions pédagogiques, de l'« Ecole bernoise » et de la Schulpraxis, du home d'étudiants et du Comité de Nyafarou, comme les comptes de la Caisse centrale — qui bouclent avec un excédent de recettes de plus de 23 500 francs, du Fonds de secours, de la Caisse de remplacement du corps enseignant primaire, de l'immeuble de la Brunngasse abritant le secrétariat, de la Maison du logement, ainsi que le budget 1966-67 qui, avec 437 750 francs prévoit un excédent de 2850 francs, ont été approuvés sans autre. Le bénéfice réalisé au cours de l'année dernière provient essentiellement de l'augmentation du nombre des membres et des annonces de l'« Ecole bernoise ». Toutefois, afin que les prochains comptes soient équilibrés, la proposition du comité d'augmenter d'un franc les cotisations à la Caisse centrale et d'un franc le montant de l'« Ecole bernoise » a été acceptée sans autre.

En 1967, la SIB fêtera son 75<sup>e</sup> anniversaire. Il existe bien des manières de marquer un tel jubilé, mais le Comité cantonal a pensé qu'il serait bon de passer à la réalisation de logements pour retraités. Il poursuivrait d'ailleurs ainsi une politique sociale entreprise depuis quelques années déjà. Sous l'administration dynamique de M. Rychner, secrétaire central, on commença par bien asseoir la société, en acquérant un immeuble, Brunngasse 16, où trouvèrent place le secrétariat et ses divers départements. Puis, afin de décharger les pères de famille qui ont des enfants aux études à Berne, un home pour étudiants fut aménagé, qui a déjà rendu d'appréciables services à maints jeunes gens de toutes les parties du canton.

Aussi, après avoir songé aux jeunes, n'était-il que juste de songer aux anciens. En 1965, l'assemblée des délégués avait approuvé l'intention du Comité cantonal

de mettre, dans diverses régions du canton, de petits logements bien aménagés à la disposition d'anciens membres retraités ou de veuves d'enseignants, à des conditions équitables elle avait autorisé le Comité cantonal à acquérir un terrain ou un immeuble, à emprunter les fonds nécessaires et à procéder à la construction ou transformation. L'exploitation de ce premier immeuble devrait se suffire à elle-même et permettre des amortissements suffisants.

Le besoin d'une telle réalisation s'explique par le fait que certains enseignants de la campagne doivent quitter leur logement de service lors de leur mise à la retraite et par celui que des retraités de la ville et de la campagne, dont les forces déclinent, seraient heureux d'avoir un appartement plus petit, aux installations pratiques, à proximité d'un restaurant, de salles de concerts, de centres d'achat, ou d'un vrai coin de campagne, avec aide de ménage ou infirmière à disposition. Les logements comprendraient une, deux ou trois pièces, une cuisine ou cuisinette, avec tout confort, mais sans luxe. Les loyers seraient calculés normalement afin d'être parfaitement accessibles à des retraités.

Pour permettre la réalisation d'une première de ces maisons de retraite, laquelle sera construite au bord du lac de Bienne, afin de satisfaire les intérêts de collègues de langue allemande comme de langue française, l'assemblée des délégués a décidé de mettre un capital de base à disposition du Comité cantonal. Pour obtenir une somme de 135 000 francs, il sera prélevé auprès de tous les membres de la SIB une cotisation spéciale de 5 francs par semestre, pendant deux ans. Aux 120 000 francs récoltés s'ajouteront 15 000 francs distraits du bénéfice de l'exercice écoulé.

**Toujours la loi sur la formation du corps enseignant.** Le bureau de l'assemblée des délégués fut réélu pour une nouvelle période de 4 ans, soit MM. Fritz Gerber, Zweisimmen, président; René Lutz, Tavannes et Neuenschwander, Berne, vice-présidents. Deux nouveaux membres vont entrer au Comité cantonal: M. Dr Paul Köchli, professeur à l'Ecole des commerçants, Berne et Mme Gertrude Schenk, maîtresse d'ouvrages, Biglen. C'est la première fois qu'une maîtresse d'ouvrages siègera au Comité cantonal où, d'autre part, des représentants ou représentantes des maîtres de gymnase, des maîtresses d'ouvrages, des maîtresses ménagères et des jardinières d'enfants pourront siéger avec voix consultative seulement.

A titre d'essai, le nombre des vérificateurs des comptes, dont les tâches ont considérablement augmenté, a été porté de 4 à 6 avec une durée de mandat de 6 ans. La section de Trachselwald aura à désigner deux de ses membres à cet effet.

La SIB est la plus grande section représentée au sein de l'Association suisse des enseignants, aussi a-t-elle droit à désigner 50 délégués, ce qui a été fait pour une nouvelle période de 4 ans (deux réélections possibles). Nous ne relevons que les délégués du Jura: Mme Judith Schenk-Bessire, Péry; Mlles Marguerite Broquet, Delémont, Edvige Rufer, Tavannes; MM. Lucien Bachmann, Bienne, Raymond Beuchat, Porrentruy, Marc Haegeli, Les Reussilles, René Lutz, Tavannes, René Monnat, Péry, André Paroz, Bienne.

Le Comité cantonal, par M. Kramer, son président, a fait rapport sur la nouvelle loi sur la formation du corps enseignant. L'historique de toute cette question fut refait et la forte opposition qui s'est manifestée dans le Jura, et aussi, dernièrement encore, dans l'Oberland, principalement contre l'institution du vicariat,

relevée. La nouvelle loi n'entrera pas en vigueur avant 1967 ; il reste donc du temps pour poursuivre les études d'application. Aussi, l'assemblée a-t-elle approuvé la nomination d'une commission d'experts qui sera chargée d'élaborer des propositions concrètes dont il sera fait part à la DIP. Il ne s'agit pas de s'insurger contre une loi démocratiquement acceptée, mais de parvenir à l'élaboration de textes clairs et qui tiennent compte des désirs des enseignants dans l'application des décrets et ordonnances.

Les délégués jurassiens, sur la base de l'assemblée préparatoire de Moutier organisée le 11 juin par la SPJ, ont présenté une résolution qui a été acceptée à l'unanimité. L'article 1er de la loi sur la formation du corps enseignant dit que « la formation du corps enseignant des écoles primaires publiques incombe à l'Etat. Elle s'acquiert dans les écoles normales. Elle peut aussi s'acquérir dans des cours spéciaux organisés dans ces écoles. » Mais le décret concernant les examens en obtention du brevet d'enseignement primaire du 4 novembre 1964 stipule : « Art. 5 — Peuvent être admis à des examens extraordinaires tenant compte de la situation particulière : a) les auditeurs des écoles normales bernoises ; b) les élèves d'écoles normales d'autres cantons ; c) les candidats non formés dans une école normale, mais qui justifient d'une formation générale et professionnelle suffisante ; d) les élèves d'établissements pédagogiques étrangers. Art. 6 — 1. Sont admis à l'examen ordinaire les candidats qui sont recommandés par l'Ecole normale ; 2. La direction de l'instruction publique décide, sur proposition de la commission d'examens, de l'admission aux examens extraordinaires. » En outre, le règlement des examens du brevet d'enseignement primaire du canton de Berne du 23 juillet 1954, dans son article 4, dit expressément : « La direction de l'instruction publique décide, sur proposition de la commission des examens, si les candidats qui n'ont pas suivi tous les cours d'une école normale peuvent être admis aux examens. »

La résolution votée par les délégués est la suivante :  
« Vu l'article premier de la loi sur la formation du corps enseignant du 17 avril 1966, qui stipule que celle-ci est confiée aux écoles normales, les délégués de la SIB donnent mission au Comité cantonal :

a) d'étudier s'il y a incompatibilité entre l'article précité et l'article 4, al. 2 du règlement des examens du brevet d'enseignement primaire du 23 juillet 1954 ;

b) sinon, d'entreprendre les démarches utiles auprès de la DIP en vue d'une application restreinte de cet article et de l'article 29 de la loi sur les écoles primaires, conformément à l'esprit de l'article 1er de la loi du 17 avril 1966. »

Cette proposition a été faite à la suite de cas bien précis, jugé abusifs et injustes pour ceux qui suivent une formation normale, qui se sont passés dernièrement dans le Jura. Trois élèves du cours accéléré qui se donne actuellement à Delémont et qui ont raté l'examen préalable de mai dernier, ont demandé à bénéficier de l'article 4 du règlement des examens du brevet primaire et ont obtenu satisfaction. Présentement, sans aucune formation pédagogique, ils font des remplacements et sont donc rétribués pendant que leurs anciens camarades d'études poursuivent normalement leur formation, sans traitement, bien entendu. Au terme de cette épopée, élèves « réguliers » et « petits malins » pourront obtenir le même brevet, identique d'ailleurs à celui que possèdent les enseignants qui ont eu la naïveté ou l'inconscience de fréquenter durant 4 ans une école normale (!?).

Lors d'une rencontre avec les nouveaux instituteurs-députés, des jalons ont été posés pour que leur collaboration future avec la SIB soit effective et que les contacts soient plus réguliers. Il est clair qu'un député ne dépend, en principe, de personne ni d'aucune organisation ou parti, mais il est souhaitable que ce qui s'est passé lors des lectures de la dernière loi sur la formation du corps enseignant ne se reproduise plus.

**Vers la disparition de « l'Ecole bernoise » ?** Un point très important de l'ordre du jour était la décision à prendre concernant la combinaison éventuelle de « l'Ecole bernoise » avec la « Schweizerische Lehrerzeitung ». La SIB est une des seules associations d'enseignants cantonales — si ce n'est la seule — à posséder son propre organe corporatif, comprenant une partie allemande et une partie française. Ce journal est ancien puisqu'il doit fêter l'année prochaine son centième anniversaire. Malheureusement, à cause des hausses constantes du coût de la vie, les organes directeurs ont pensé que sa situation financière, qui est encore saine pourtant aujourd'hui puisque le compte 1965-1966 boucle avec du bénéfice, pouvait devenir périlleuse à l'avenir. C'est la raison pour laquelle ils se sont approchés des dirigeants du journal corporatif de l'Association des enseignants suisses afin d'envisager une éventuelle fusion.

Après une longue discussion, les délégués, par 65 oui contre 33 non, ont décidé de procéder à un essai de fusion durant une période d'une année. Après ce laps de temps, tous les membres de la SIB participeront à une votation générale, après avoir eu la possibilité de discuter de la question dans les synodes.

Dans le programme d'activité de la SPJ, M. Faron, président, après avoir dit que les premiers jalons en vue du prochain Congrès jurassien seraient déjà posés dans le courant de l'année, a annoncé qu'une journée d'information sur l'enseignement programmé serait organisée dans le Jura, vraisemblablement en automne prochain.

Après presque quatre heures de délibérations, les délégués et les invités se retrouvèrent au casino où un banquet leur fut servi par la SIB.

A. F.

Pour mon fils de 11 ans, désirant apprendre le français, je cherche une place pour une période de 1-2 mois chez une famille d'instituteur ayant éventuellement des enfants du même âge.

S'adresser à Avv. Dott. G. Borradori, juge d'appel, 6943 Lugano-Vezia (TI).

## Pour vos courses d'école

Visitez les romantiques

# Gorges de l'Areuse

et arrêtez-vous sous les ombrages de

## L'HOTEL DE LA TRUITE au Champ-du-Moulin

Se recommande :

A. Masur - Tél. (038) 6 51 34



## notes de travail

### Mardi 25 mars

Je ne sais ce qu'ils ont aujourd'hui, une sorte de tristesse, de lassitude. Je tâte un peu pour trouver un commutateur : Johnny Hallyday, c'est vrai qu'il vient à Montreux ? Ouïe ! ce brouillard qui traînait au ras du sol, s'envole d'un coup comme un chapeau dans le vent, les yeux s'allument. Ça y est, les lions sont lâchés, débrouille-toi maintenant. Et j'en apprends sur Françoise Hardy, Ray Charles, Richard Anthony, dieux de leur âge, catalyseurs de leurs élans, de leur besoin d'agir. Ils savent tout de leurs idoles, jusqu'à la couleur de leurs chaussettes. Comme disait l'un des gosses, il faut faire quelque chose, il faut que ça saute, que ça change, que ça « boume » ! Nous sommes, nous, responsables de ces forces et de leur emploi. S'ils misent sur le twist, c'est que peut-être nous avons manqué l'ouverture d'une autre porte. René, « moteur de Jaguar, freins de 2 CV » ! Et que ça saute... Nous parlons à cœur ouvert de tout cela. Nous écouterons encore des disques à la récréation. J'essaie, mine de rien, de remplacer peu à peu Halliday par les Compagnons de la chanson. C'est déjà quelque chose. Quelqu'un me disait : « Faites-leur donc entendre du classique, ça les élèvera ». Je lui demanderai de venir tenir l'échelle... Jésus ne nous a pas dit de monter à l'étage. Il est venu. Seule formule valable.

### Mercredi 26 mars

Quelqu'un me disait sentencieusement l'autre jour : Mon jeune ami, surtout gardez foi en l'humanité. Cela me remet en mémoire une remarque de Julien Green : « Il y a des gens qui cessent peu à peu de croire en l'humanité ! Elle m'en a imposé fort longtemps avec ses discours, ses lois, ses livres, mais je commence à la voir sous son vrai jour qui est triste, car c'est une vieille folle dont les crises de férocité alternent avec les sourires... »

Elle se croit auguste et vénérable ; elle oublie ce goût de sang qu'elle a toujours eu et cet immense appétit de malheur. Qu'on ne me dise pas qu'elle cherche le bonheur ! Il est trop apparent qu'elle aime le gruge ! »

Donc pas trop de grands mots please La foi en l'humanité... se savoir aimé dans sa misère, c'est déjà un bout de chemin, et quelle gloire.

### Lundi 29 avril

J'ai entendu, il y a quelque temps, un discoureur qui dans un grand déploiement de mots se faisait fort de démontrer ma-thé-ma-ti-que-ment la non-existence de Dieu et plus il parlait, plus haut s'élevait en moi le chant des Béatitudes. Ce pain de vie, cette eau, c'est une nourriture « qui tient au ventre » comme dit l'ouvrier ! Que me peuvent les jongleries verbales de ce voluptueux de l'intelligence ? La vie des saints est une

réponse à tous ces bavardages, si savants soient-ils. Les saints ont toujours raison.

### Vendredi 3 mai

Une institutrice demande dans l'« Educateur » que possibilité soit donnée aux maîtres de remplacer l'enseignement de l'histoire biblique par des leçons de morale. Patience, on y arrive : la morale enseignée ! On va peindre la flamme contre la muraille et prier les gosses d'y tendre leurs mains. La morale... Oh ! je sais bien que lorsque quelqu'un s'écarte de la vraie flamme, c'est que je l'ai si mal alimentée peut-être, qu'il ne la voyait plus. Ou alors qu'il y avait tant de gens groupés autour des brasiers que ceux qui tentaient de s'en approcher ne trouvaient qu'un mur de dos ronds... Ces lignes d'une fin d'article de F. Klopfenstein me tombent heureusement sous la main : « J'imagine ces hommes, qui adoraient le soleil probablement, dresser ces pierres (les célèbres cercles de pierres levées de Stonehenge, dans la plaine de Salisbury), calculer leur direction, environnés par le mystère du monde et de la vie.

J'imagine l'auteur des Psaumes, debout dans les plaines de l'Orient, dire au maître de l'univers : « On te craindra tant que durera le soleil. » Et St-Jean dans l'île de Patmos annoncer la fin des temps : « Et je vis un ange tant que durera le soleil ».

On a tué tout cela, soigneusement. On a chassé l'astronomie du programme de nos écoles : cela ne sert à rien. On a réduit la vie à ses deux dimensions : le travail et le plaisir. On honore les techniciens, on se moque des poètes. Voilà l'homme bien en cage : un petit tube de vitamines, pas trop de rêves et une bonne production, s.v.p. Il ne faut pas lever les yeux vers les étoiles, ça pourrait faire réfléchir ; très mauvais.

Il faut soupçonner l'Eglise de n'avoir pas été toujours vigilante dans cette grande entreprise. Elle aussi a fait plus de place à la réflexion qu'à l'adoration ; elle aussi a évacué le merveilleux, le grand, l'universel ; ce qui a du souffle, ce qui interpelle l'homme. Elle n'a tant aimé ni Pascal, ni Vinet ; et elle récite les psaumes comme si c'était le code civil. Alors les gens qu'elle assoiffe, étonnez-vous qu'ils lisent les Upanishads ou taquinent le yoga (fin cit). Et, pourrait-on ajouter, demandent qu'on enseigne la morale. Notons en passant que rien n'est plus facile de médire de l'Eglise et ceci d'autant mieux qu'on la connaît moins. La vraie Eglise est invisible, l'autre n'en est si l'on peut dire que la carapace ou le cadre. Juger un Renoir sur le cadre !

Et puis notre jugement, le fait de juger, infirme de lui-même ce que nous avançons : les humbles ne jugent pas, ils aiment... Que j'aime en fin de compte cette merveilleuse définition de Bernanos qui pourrait assez bien clore le débat : « L'Évangile est toujours jeune, c'est vous qui êtes vieux... »

D. Courvoisier.

# bibliographie

## LA VILLE

Collection « photo-ciné-livre ». Scénario de A. Martel. André Eiselé, éditeur.

A ma connaissance, le premier essai de ce genre : un volume mi-livre mi-album, libérant de grands espaces blancs offerts à l'initiative du lecteur qui les garnira de compositions de son cru : photos, dessins, montages photos-dessins, gouaches, découpages, collages, pliages, notes personnelles, et quoi encore ?

Le texte est bien fait, vivant, poétique, et surtout suggestif. Nous en donnons un exemple. On en pourrait donner cent de la même veine :

### Piétons au feu rouge

*Et c'est de cette humanité, sévère d'apparence et lumineuse du dedans, que l'attente du feu rouge nous fournit un bref symbole. De l'autre côté de la chaussée où les voitures filent en trombe, c'en est tout un échantillon réuni là un instant par le hasard, et qui pose sans le savoir devant l'objectif d'un reporter du quotidien posté à l'opposé. Des grands, des petits ; peu de vieux, peu d'enfants : des hommes et des femmes valides ; un uniforme, une femme enceinte ; un gros, trois maigres ; des casquettes, un barbu... Tranche de vie ? Nature morte d'une photo de famille 1900 ? Ou encore presque de quelque danse macabre du quinzième siècle ?*

*« Je congnois que povres et riches  
Sages et fols, prestres et laïcs,  
Nobles, vilains, larges et chiches,  
Petiz et grans, et beaulx et laiz,  
Dames à rebrassez colletz,  
De quelconque condicion,  
Portans atours et bourreletz,  
MORT saisit sans exception » ?*

*Non, c'est seulement l'intolérable surplace d'un instant où l'on se masse de l'autre côté d'une barrière intermittente de vitesse et de mort. Décervelés, l'œil vague pendant la minute que la trombe se déchaîne, tous recouvrent ensuite leur élan un moment brutalement refoulé, et se dispersent chacun dans la direction de son espoir tête.*

Usage scolaire : concours de vacances pour grands

élèves, travaux d'équipes, inépuisable champ d'exercices pour leçons de dessin.

Usage privé : toute la saveur d'un hobby intelligent, pas comme les autres.

Dans la même collection : L'ARBRE, avec un scénario de C. F. Landry, de qualité pareille quoique bien différent.

## PRÉSENTATION DE L'EUROPE DANS LES CLASSES TERMINALES

par René Jotterand

78 p. Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe, Strasbourg 1966.

Cet ouvrage pratique, dû à la plume du secrétaire général du Département de l'instruction publique du canton de Genève, offre une documentation, des suggestions et des exemples de leçons. Il est destiné aux maîtres des classes terminales de l'enseignement secondaire mais il ne fait nul doute que bon nombre de nos collègues, préoccupés par la tâche nouvelle qui incombe à l'école : former des Européens, y trouveront une ample matière à réflexion et une documentation précieuse, facilement adaptable à des élèves plus jeunes, pour une éducation civique à l'échelle de l'Europe. Dans une première partie, l'auteur définit ce que doit être un enseignement civique européen, expose la situation actuelle de l'intégration européenne et présente quelques-unes des réalisations dans le domaine de la coopération internationale.

On trouve ensuite trois exemples de leçons : De Victor Hugo à Winston Churchill — Le Conseil de l'Europe — L'Europe entre les deux Grands. Une série de citations, des sujets de composition ou de dissertation, fournissent de nombreux éléments propres à la réflexion sur l'unité européenne. Des indications permettant de se procurer une documentation d'actualité et une bibliographie complètent l'ouvrage.

Cette brochure qui, sous un format restreint, présente une documentation très riche, sera utile, non seulement aux maîtres enseignant le civisme mais aussi à toute personne pour qui les sigles CECA, CAEM, CEE, etc., bien que surgissant fréquemment dans les conversations ou les communiqués de presse, recouvrent des entités plus ou moins vagues.

## CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

XXVIII<sup>e</sup> session, 1965

Genève, Bureau international d'éducation ;

Paris, Unesco.

Publication No 281, 198 pp., Fr. 6.50.

Une fois de plus la Conférence internationale de l'instruction publique a tenu ses assises à Genève. Sa XXVIII<sup>e</sup> session, à laquelle les représentants de quatre-vingt-quinze Etats ont pris part, a revêtu une importance toute particulière, étant donné les décisions prises et les recommandations adoptées, sans parler des problèmes soulevés par les rapports nationaux. C'est donc avec une grande attention que l'on lira dans ce volume le compte rendu des douze séances plénières et les documents annexes. Parmi ceux-ci, il faut citer le règlement intérieur de la conférence et les recom-

mandations adoptées sur les deux problèmes spéciaux portés à l'ordre du jour : 1. l'alphabétisation et l'éducation des adultes ; 2. l'enseignement des langues vivantes dans les écoles secondaires. Point n'est besoin d'insister sur l'actualité de ces deux sujets. Les délégués ont pu s'exprimer dans une atmosphère de bonne entente, empreinte de franchise et de respect mutuel, montrant que, malgré les divergences d'opinions, les problèmes acquièrent à notre époque une place essentielle dans les préoccupations des gouvernements.

**Rectification :** Restaurant de la Tour de Gourze  
Tél. sous Tour de Gourze 97 14 74, Poste de  
Rieux s/Cully.

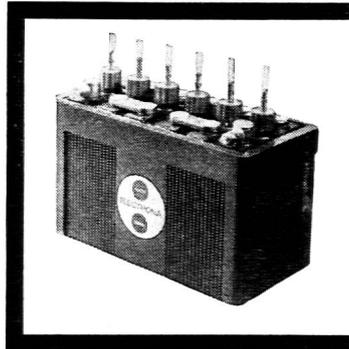
## Pour vos laboratoires

une batterie de confiance

### ELECTRONA DURAL

à plaques tubulaires  
doubles

la batterie  
moderne de  
construction  
plus robuste,  
de long service  
et de meilleur  
rendement, mais  
de volume et de  
poids minimes  
4 années de  
garantie



Demandez notre  
documentation I

ELECTRONA S. A.  
Fabrique d'accumulateurs  
2017 BOUDRY NE  
Tél. (038) 6 42 46

ELECTRONA

école  
pédagogique  
privée

## Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27  
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de  
gouvernantes d'enfants,  
jardinières d'enfants  
et d'institutrices privées
- Préparation au diplôme intercantonal  
de français

La directrice reçoit tous les jours de  
11 h. à midi (sauf samedi) ou sur ren-  
dez-vous.

## Hauterive

### ÉCOLE DE SECRETARIAT ET DE COMMERCE

Rue du Petit-Chêne 11 — 1003 Lausanne  
Téléphone (021) 23 23 97

**COURS DE SECRETARIAT** en 2 et 3 langues  
**COURS DE COMMERCE**

(préparation à l'entrée en 2<sup>e</sup> année à l'Ecole supé-  
rieure de commerce et à l'apprentissage commercial  
administratif, bancaire, etc.)

Début en avril et septembre.

I. Allaz, Dr. ès sc. économiques, Lic. ès sc. pol.  
B. Bieri, Dr en droit.

Votre but de course !

**MT-PÈLERIN**

900 m.

à 15 minutes  
par le funiculaire

Places de jeux, buffets-restaurants

Renseignements dans toutes les gares et à la  
direction : tél. (021 51 29 12 et 51 29 22



LES

**PLEIADES**

1400 m.

à 45 minutes  
par train à crémaillère

Tout le Léman est à vos pieds

**EVEY** 380 m.

Vue étendue sur les Alpes, le Plateau et le Jura

Champs de narcisses en mai et juin

Mutuelle  
Vaudoise  
Accidents

Deux assurances  
de bonne compagnie



Vaudoise  
Vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents  
a passé des contrats de faveur  
avec la Société pédagogique  
vaudoise, l'Union du corps ensei-  
gnant secondaire genevois et  
l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents